Ptadm
Act Gen hôtel de Ville

RCS de COMMERCE de PARIS
1993

13643

DORIS ENGINEERING

Société Anonyme au Capital de 10.000.000 Francs

Siège social : 58 A rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS

B 338 274 491

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 MAI 1992

L'an mil neuf cent quatre-vingt douze, le 21 mai à 8h30, les Actionnaires de la société DORIS ENGINEERING, Société Anonyme au capital de 10.000.000 Francs, dont le siège social est à Paris 58 A, rue du Dessous des Berges, 75013, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre recommandée du 6 mai 1992 adressée à chaque Actionnaire, à la suite de la délibération du 6 mai 1992.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque Actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Jean-François MATTEI, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Henri de ROISSARD, représentant de GTM-ENTREPOSE, et Monsieur Jacques CHAMMAS, représentant de DUMEZ, sont désignés comme Scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Jean-Pierre LAIR est désigné comme Secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 100.000 actions sur les 100.000 actions ayant le droit de vote, et qu'à ces actions représentées sont attachées 100.000 voix.

" Copie Certifiée conforme à l'original "

Document : 715/92/SG

DN

L'Assemblée réunissant plus que le quorum du quart requis par la Loi pour les décisions ordinaires peut valablement délibérer.

Sur la demande du Président, il lui est donné acte de ce que les Actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente Assemblée, et de ce que tous les documents prévus par la Loi ont été tenus à la disposition de l'Assemblée dans les délais légaux.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport général du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1991 et affectation des résultats
- Approbation des conventions visées à l'Article 101 sur la base du rapport spécial du Commissaire aux Comptes
- Nomination et renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- Nomination des Commissaires aux comptes
- Pouvoirs
- Questions diverses

Le Président dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

1) un double des lettres de convocation envoyées aux Actionnaires et les récépissés postaux,
2) la feuille de présence et les pouvoirs des Actionnaires représentés,
3) le rapport de gestion du Conseil d'Administration (645/92/SG)
4) les comptes de l'exercice social arrêté au 31 décembre 1991 (Doc.4411/JPL/ml)
5) le rapport général du Commissaire aux Comptes
6) le rapport spécial du Commissaire aux Comptes
7) le texte des résolutions soumises à l'Assemblée (6481/92/SG/Rév.1).

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration. Cette lecture terminée, le Président donne la parole à ceux des Actionnaires qui le désirent. Aucun Actionnaire ne demandant la parole, le Président met aux voix successivement les résolutions suivantes :

JDN

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES DOCUMENTS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale des Actionnaires, après avoir entendu le rapport de gestion (Document : 645/92/SG) et celui du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et son annexe au 31 décembre 1991 arrêtés le 12 février 1992, tels qu'ils lui ont été présentés (Document n°4411/JPL/ml).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions du conseil d'administration et, après avoir constaté que les comptes se soldent par un bénéfice de 8.194.301,55 Francs, décide d'affecter ce dernier comme suit :

- 6.554.000,00 Francs au titre de dividende soit 65,54 Francs par action assortis d'un avoir fiscal de 32,77 Francs par action
- le solde soit 1.640.301,55 Francs à la réserve facultative.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	1990	1989	1988
- Dividendes	30,00	15,30	-
- Avoir fiscal	15,00	7,65	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION : QUITUS - DECHARGE

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les administrateurs.

Elle donne, pour le même exercice, décharge au commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR JEAN-FRANCOIS MATTEI EN TANT QU'ADMINISTRATEUR.

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-François MATTEI vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1994.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR DOMINIQUE MICHEL EN TANT QU'ADMINISTRATEUR.

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique MICHEL vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1994.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR JEAN-PAUL HERITIER EN TANT QU'ADMINISTRATEUR.

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Paul HERITIER vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1994.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE LA SOCIETE GTM-ENTREPOSE EN TANT QU'ADMINISTRATEUR.

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société GTM-ENTREPOSE vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1994.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION : NOMINATION DE LA SOCIETE DUMEZ EN TANT QU'ADMINISTRATEUR.

La société FIDED ne souhaitant pas voir son mandat renouvelé, l'assemblée générale élit Administrateur la société DUMEZ pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1994.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE LA SOCIETE CIVILE DES INGENIEURS DU 58 A EN TANT QU'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la SOCIETE CIVILE DES INGENIEURS DU 58 A vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1994.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION : NOMINATION DU CABINET FCC AUDIT ET CONSEIL EN TANT QUE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Thierry BELLOT ne souhaitant pas voir son mandat renouvelé, l'assemblée générale nomme en qualité de Commissaire aux Comptes, le cabinet FCC Audit et Conseil pour une durée de six ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1997.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

DOUZIEME RESOLUTION : NOMINATION DE MONSIEUR ANDRE CRESTEIL EN TANT QUE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Monsieur Philippe de SAINT-ETIENNE ne souhaitant pas voir son mandat renouvelé, l'assemblée générale nomme en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur André CRESTEIL pour une durée de six ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1997.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

TREIZIEME RESOLUTION :

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

-=-=-=-=-=-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 10.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs **Le Secrétaire**

Document : 715/92/SG

dumez

Monsieur Jean-François MATTEI
Président Directeur Général
DORIS ENGINEERING

58 A rue du Dessous-des-Berges

75013 PARIS

Nanterre, le 17 février 1993

Monsieur le Président,

Suite à votre demande, nous vous confirmons que le représentant permanent de DUMEZ au Conseil d'Administration de votre Société est Monsieur Jacques Chammas.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Jacques GAUTHERIE
Directeur Général

32, Avenue Pablo Picasso - B.P. 2201 - 92022 Nanterre Cedex
Téléphone : (1) 46 95 40 00 - Fax : (1) 46 95 49 00

S.A. au capital de 1 225 386 400 Francs
R.C.S. Nanterre B 722 022 456
Siret 722 022 456 00171 / Code APE 5512
FR 53 722 022 456

Maureen GAUTHERIE
Docteur Conseil